SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
-:-:-:-:-:-:-

DECRET N° 82/524 du 2/6/1982

portant nomination de Mr.MAKITA-MBAMA Albert en qualité de Directeur de Contrôle et de l'Orientation au Ministère de l'Industrie et de la Pêche.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution ;

Vu le décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n°81/016 du 26/01/81 au décret n°80/644 susvisé ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Mr.MAKITA-MBAMA Albert, Ingénieur d'Agriculture de 2° échelon est nommé Directeur de Contrôle et de l'Orientation au Ministère de l'Industrie et de la Pêche.

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent decret.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 2 Juin 1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche,

Jean I T A D I.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.